

ARRÊTÉ N°2022-10
RELATIF À LA COMPOSITION DU JURY D'EXAMEN
POUR LA 2^E ANNEE DU DIPLÔME
ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

LA DIRECTRICE de l'Institut d'Études Politiques

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L713-9, D713-21 à 22 et D741-10 à 11,
Vu l'arrêté du 16 juillet 2018 relatif à l'attribution du grade de master aux titulaires du
diplôme de fin d'études de Saint-Germain-en-Laye ;
Vu les statuts de CY Cergy Paris Université ;
Vu les statuts de l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye ;
Vu le règlement des études pour l'année universitaire 2021-2022 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le jury d'examen pour la 2^e année du diplôme de Sciences Po Saint-Germain
(session 1 et session 2) est composé comme suit :

Présidente : Madame Nathalie COSTE, Directrice des études du 1^{er} cycle

Membres du jury :

Renaud EPSTEIN

Louise LARTIGOT-HERVIER

Sylvain MARY

Article 2 : La Secrétaire générale Formation est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Germain-en-Laye, le 17 mai 2022

Céline BRACONNIER
Directrice


Sciences Po Saint-Germain-en-Laye
5 rue Pasteur
78100 Saint-Germain-en-Laye
contact@sciencespo-saintgermainenlaye.fr
01 30 87 47 83